

Mise en place d'un partenariat délocalisé ou renouvellement

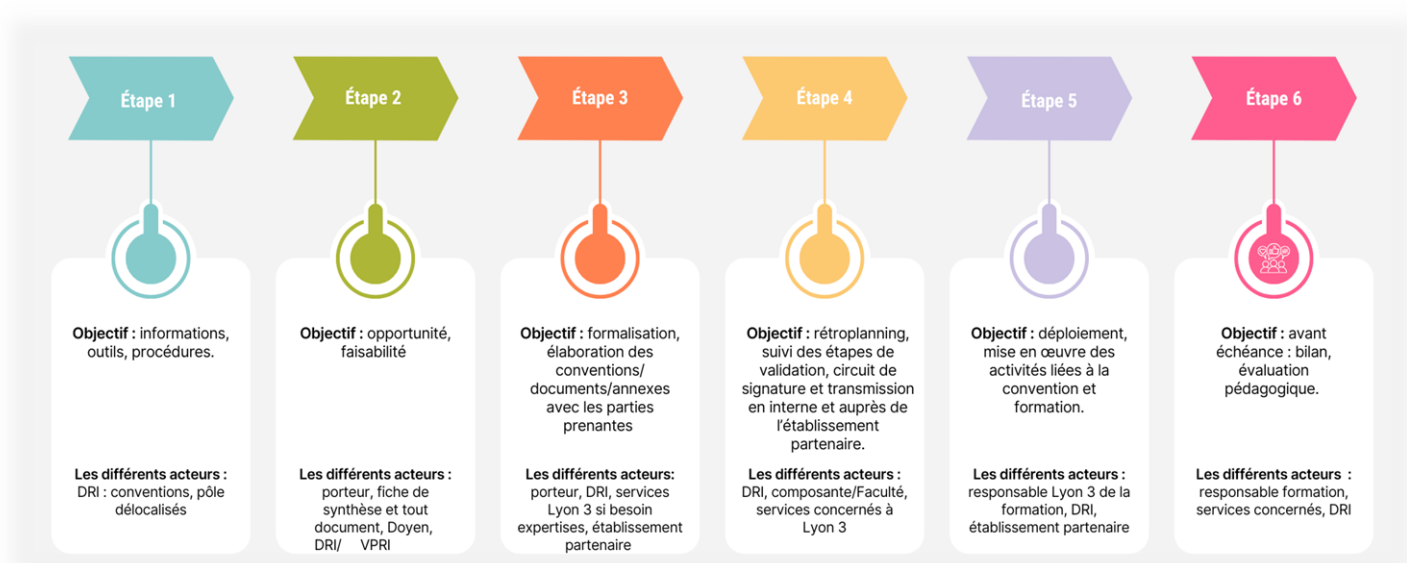
La direction des relations internationales de l'UJML3 accompagne les enseignants-chercheurs lors du montage et renouvellement d'un partenariat à l'international avec :

- la mise à disposition de procédures, outils et documents modèles
- une aide pour renseigner/rédiger :

- Une fiche de synthèse qui permet de définir le projet, de le faire valider auprès des différentes parties prenantes (composante/Faculté, VPRI),
- Les conventions/annexes, y compris la négociation des termes de la convention auprès du partenaire selon cadrage,
- Conseils et expertises

- un suivi des étapes de validations administrative et juridique
- assurer le circuit des signatures et la transmission des accords auprès des différents services concernés et de l'établissement partenaire,

Vous avez un projet de partenariat délocalisé ? ci-dessous les étapes :



En ce qui concerne les renouvellements

Les conventions de partenariat sont conclues pour une durée indiquée dans la convention (habituellement 5 ans).

1 – Généralement 1 an avant la fin de la convention, la direction des relations internationales/conventions alerte la faculté/composante sur l'échéance et travailler au devenir de la convention : renouvellement, modification ou fermeture du programme ? (prévoir un bilan pédagogique, administratif et financier)

2 - En cas de renouvellement ou de modification, les parties prenantes (porteur académique, composante/faculté, partenaire) suivent les mêmes étapes que celles décrites ci-dessus.

Délais

Un projet de délocalisation ou renouvellement doit tenir compte du délai d'échanges avec les parties prenantes à l'UJML3 et au sein de l'université partenaire pour tenir compte des délais de co constructions, d'instructions et passages dans les différents conseils centraux de l'UJML3 et de la mise en place du programme (modélisation du diplôme, inscription, etc.). On prévoit donc idéalement 1 an de préparation avant l'ouverture du programme.

Chaque formation délocalisée est coordonnée et pilotée sur un plan académique par un enseignant chercheur de l'UJML3 désigné et nommé par le Doyen, Directeur/Directrice de la faculté/composante ou institut dont il dépend. Il est l'interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la formation ; son rôle et missions sont :

- Établir les programmes académiques du diplôme délocalisé

- Recruter les équipes pédagogiques selon procédure en vigueur
- Animer l'équipe pédagogique durant l'année universitaire en concertation avec le référent dans l'université partenaire
- Assurer la mise en œuvre et suivi de la formation selon modalités convention, procédures en vigueur, attendus et outils de l'UJML3 (Moodle, cloud, suivi et pilotage : CV, plans de cours, comité de pilotage, autres indicateurs)
- Contribuer à la valorisation de la formation, zone

Contacts/ressources :

Consulter les universités partenaires de notre université :

<https://www.univ-lyon3.fr/cooperation-internationale>

Vous souhaitez des informations, documents, accompagnement :

diplomesdelocalises@univ-lyon3.fr

internationalagreements@univ-lyon3.fr